



**Site classé**  
Patrimoine  
national



## *Croix du Reculet*

*Ain*

**Date de l'arrêté : 2 mai 1932**

**Commune concernée : Thoiry**

Situé au Sud du Crêt de la Neige, site naturel classé, le site de la Croix du Reculet est protégé dans un rayon de 400 mètres autour de la croix métallique montée à dos d'homme par les forgerons et habitants du village de Thoiry en 1892 sur ce sommet, le deuxième plus haut du Jura, à 1 718 mètres d'altitude. Très visible de Genève, qu'elle domine, et implantée face au Mont-Blanc, elle offre un spectacle saisissant en hiver lorsque le givre la blanchit entièrement et qu'elle se détache sur un fond de ciel bleu. Si la croix actuelle est moderne, il existait une croix plus ancienne, érigée contre les protestants et pour renforcer le catholicisme dans le pays de Gex, territoire longtemps tourmenté par les guerres de religion.

Depuis le sommet, la vue porte sur le pays de Gex, le Lac Léman, le Mont-Blanc, le Cervin et parfois même jusqu'aux volcans d'Auvergne selon la visibilité. Les pâturages de Thoiry-devant et Thoiry-derrière, aussi nommés "Montagne de Thoiry",

situés à proximité de la croix, sont exploités depuis le Moyen-Âge pour la production de fromages de type gruyère : en venant depuis le Crêt de la Neige, le sentier traverse les ruines d'un village d'alpage attesté au XIV<sup>e</sup> siècle.

Le Reculet appartient à l'étage subalpin, comme le Crêt de la Neige, dans la continuité duquel il se place et avec lequel il forme un chaînon du Jura méridional : les pins à crochets se nichant dans le calcaire, les rhododendrons rabougris par le vent et d'autres espèces reliques glaciaires caractérisent ce milieu.

### **Type d'intérêt**

Pittoresque

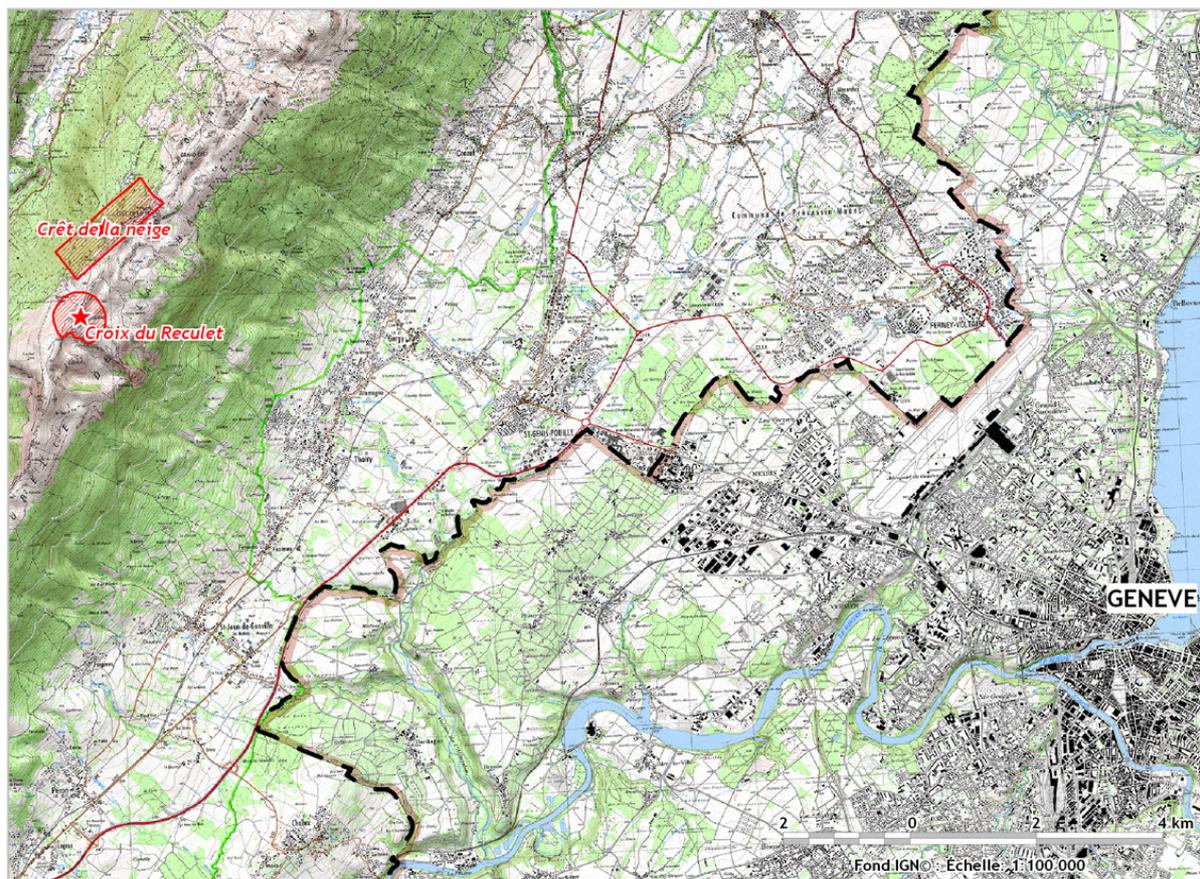
### **Accès**

Libre. Le GR9 du Balcon du Léman traverse le site.

### **Autres observations**

Le site est classé Natura 2 000.

## Carte du site



*Mise à jour : DREAL 2013*

